

Objet : Contrôle de la situation des comptes au 31 décembre 2016

Le montant des cotisations perçues auprès des adhérents au titre de l'année 2016 s'élève à 2320 euros dont 240 euros pour les frais d'abonnement à la revue de la FNAR. Le montant disponible pour couvrir les activités de l'Association est de 2080 euros contre 2257,50 euros l'an dernier.

Les recettes encaissées au titre de la contribution des adhérents aux frais engagés à l'occasion des manifestations organisées par notre Association telles que les rencontres suivies généralement d'un repas, les visites guidées dans Paris qui rencontrent un grand succès, la réunion avec les adhérents du Sud-Est ont été de 1452,23 euros.

Le Crédit Coopératif, en application de la Convention de Partenariat en date du 30 septembre 2011, a apporté son soutien financier à l'Association en versant comme antérieurement une subvention de 5 000 euros.

Les intérêts des avoirs déposés sur le livret A ouvert au Crédit Coopératif et la rémunération des parts B souscrites auprès du Crédit Coopératif ont généré 228,15 euros de recettes.

Les frais de fonctionnement ont été de 7 201,96 euros ; 353 euros de cotisation à la FNAR suite à notre adhésion à cette fédération de retraités, 105,31 euros de prime de l'assurance souscrite auprès de la GMF, 103,25 euros de frais bancaires, 2 251,60 euros de frais d'assemblée générale, 3 939,70 euros de dépenses pour les actions conduites en 2016, 209,10 euros de frais divers et 240 euros de frais d'abonnement à la revue de la FNAR.

L'excédent de l'exercice 2016 est de 1 798,42 euros contre 1 068,23 euros en 2015.

Le total du bilan au 31 décembre 2016 est de 23 684.62 euros.

Le passif comprend uniquement des ressources ayant le caractère de fonds propres.

L'actif est intégralement composé d'avoirs financiers et de parts de capital du Crédit Coopératif.

La situation financière de l'association est saine et n'appelle aucune remarque spécifique.

Le Contrôleur des Comptes
Patrick LOPEZ